



## XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

### PRAVINS ET LES DAMAS D'ANTIGNY

Jean (II) du Sauzay est à Vaurenard. Nous ne savons pas à qui est Pravins entre 1622-1626 et 1651-1666, date approximative où Claude Damas, chevalier, est dit seigneur du Breuil, marquis d'Antigny, comte de Ruffey, baron de Chevreau, seigneur de Corbéron, Villy-le-Brullé, du Buisson, de Pravins et autres lieux <sup>(39)</sup>. Claude Damas et Jean du Sauzay ont ceci en commun que leurs mères s'appellent Gaspard et sont cousines issu-issu-de-germaines. Claude Damas signe « Damas du Breuil » et est appelé « marquis du Breuil ».

Les Damas se sont installés en Dombes par le mariage du père de Claude, François Damas, avec Anne Gaspard, lequel s'obligeait par contrat de mariage à résider au Breuil et à en porter le nom <sup>(40)</sup>. Ils sont une très ancienne famille de chevaliers, prétendent descendre d'un fils cadet de Guichard II de Beaujeu (env. 1010-1070), Dalmace.

Claude Damas est fait marquis d'Antigny en 1654, d'une terre qui lui vient de sa seconde femme, Claude Alexandre de Vienne <sup>(41)</sup>. De Damas du Breuil, ils deviennent Damas d'Antigny.

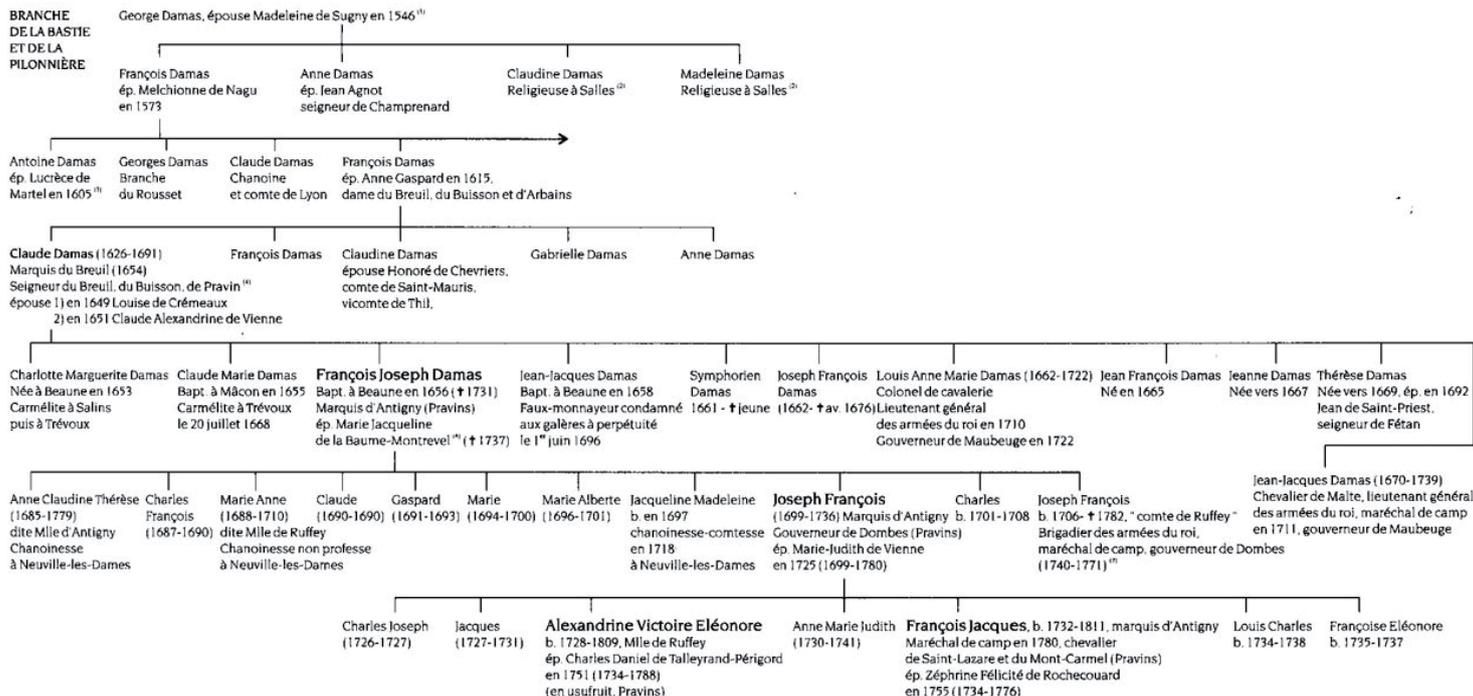
En 1660, Claude Damas est nommé gouverneur de Dombes, charge que ses descendants garde-

ront jusqu'en 1771, la Dombes étant rattachée à la France le 30 août 1762. L'hôtel du Gouverneur, à Trévoux, est leur seconde résidence. Claude Damas (en 1691) et son fils François Joseph Damas (en 1731) sont enterrés en l'église de Monthieux, prolongeant ainsi l'attachement des Gaspard à la terre du Breuil et à Monthieux <sup>(42)</sup>.



François Joseph Damas d'Antigny (1656-1731)  
Epoque Marie Jacqueline de La Baume-Montrevel. Château de Commarin

# PRAVINS ET LES DAMAS D'ANTIGNY



- (1) Hubert Lamant, op. cit.  
Notes inédites d'Humbert de Varax, Damas (branche des seigneurs du Breuil)  
O. Morel, op. cit.  
Michel Poniatowski, op. cit. p. 556.
- (2) Ces deux religieuses chanoines ne sont pas mentionnées dans l'ouvrage d'Eugène Méhu, op. cit.
- (3) Antoine Damas acquiert le 6 septembre 1599 la terre et seigneurie des Tours de Jean-Jacques Arod, seigneur de Montmelas, qui lui-même avait eu de son père, lors de son mariage avec Christine de Rancé, petite-fille de Louis Gaspard de Pravins (voir supra note 7 tableau Pravins et les Gaspard), Emile Salomon, *Les châteaux historiques du Lyonnais et du Beaujolais*, 1942, Ed. Laffite, 1979, T III, p. 269.

- (4) Voir note 39.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Damas d'Antigny sont souvent au château de Thil à Vauxrenard, près d'Avenas, qui appartient aux Chevaliers-Saint-Maurice. En 1785, François Léonard de Chevriers-Saint-Maurice, étant sans descendance, fit héritiers Mme Gabriel de Suzy, la comtesse de Vallin, Jacques (?) Damas d'Antigny, R. de Clavière, op. cit. Mlle de Thil est la marraine d'Alexandrine Victoire Eléonore Damas d'Antigny.

- (6) Contrat du 9 avril 1684, château de Pesme, comté de Bourgogne, devant Pierre Maisne et Jean Baptiste Grand, Arch. château de Cousance.
- (7) Il est le fondé de pouvoir du comte et de la comtesse de Talleyrand pour « les affaires du Breuil ». Voir note 45.

## A. Pravins est un vignoble

Pravins n'est plus alors habité par ses seigneurs. C'est un vignoble cultivé selon des baux à vigneronnage. Le vignoble beaujolais s'accroît considérablement au XVII<sup>e</sup> siècle. Louvet, en 1669, mentionne 40 paroisses de vignes, alors qu'un siècle auparavant Nicolay n'en relatait que 8, et Blacé est classé parmi les meilleurs crus.

L'ouverture, sous Colbert, du canal de Briare entre la Loire et la Seine permettra d'acheminer les vins par la route de Beaujeu, la Toule, La Clayette, jusqu'au port sur la Loire, Pouilly-sous-Charlieu, et ensuite par voie d'eau jusqu'à Paris <sup>(43)</sup>.

Des documents qu'il nous a été possible de consulter, livres de raison, baux, lettres, contrats de mariage, testaments, à propos des propriétaires successifs de Pravins : Claude Damas du Breuil de 1655 à 1691, François-Joseph Damas d'Antigny de 1691 à 1731, Joseph-François Damas d'Antigny de 1731 à 1735, Marie-Judith de Vienne, marquise d'Antigny, de 1735 à 1751, Alexandrine Victoire Eléonore Damas d'Antigny, comtesse de Talleyrand-Périgord de 1751 à 1780, enfin Jacques-François Damas d'Antigny de 1780 à 1793, nous relevons plusieurs points :

1) Le Breuil n'est plus la terre d'élection des Damas d'Antigny à partir du mariage de Joseph-François Damas, l'héritier universel, qui épouse en 1725 Marie-Judith de Vienne, l'unique héritière de Charles de Vienne. Joseph-François élit le château des Vienne, le château bourguignon de Commarin comme résidence <sup>(44)</sup>.

Le château du Breuil et le Buisson sont affermés en 1734. A partir de 1748, le Breuil, le Buisson et Pravins seront affermés ensemble pour plus de commodité <sup>(45)</sup>.

Bien qu'on n'ait pas de documents sur Pravins au XVII<sup>e</sup> siècle, on peut supposer que Pravins servait de halte (jusqu'en 1748) au fondé de pouvoir des Damas d'Antigny, venant surveiller le vignoble et les vigneronns.

2) A partir de l'affermage en 1734, les baux de grangeage ou de vigneronnage qui étaient passés directement par le seigneur sont remplacés par des baux à ferme, ce qui multiplie les intermédiaires.

Les seigneurs d'Antigny étant partis pour Commarin, leur fondé de pouvoir passait un bail à ferme à des « fermiers », lesquels passaient des baux à grangeage ou à vigneronnage à des grangers ou à des vigneronns, lesquels devaient s'entourer d'« un nombre suffisant de domestiques » <sup>(46)</sup>.

3) A partir de l'affermage de la terre du Breuil, les Damas d'Antigny se réserveront toujours la possibilité de venir au château du Breuil, le fermier ne pouvant utiliser qu'une seule pièce.

Par contre, pour Pravins, c'est tout l'ensemble des bâtiments qui est donné à ferme, le fermier pouvant utiliser la maison d'habitation lors de ses déplacements.

4) Joseph-François Damas, marquis d'Antigny, fait en 1730 des travaux de maçonnerie à Pravins. Dans le rapport de maçonnerie, il est parlé de constructions neuves <sup>(47)</sup>.



Marie-Anne Damas de Ruffey (1688-1710)  
Chanoinesse non professe à Neuville-les-Dames,  
fille de François-Joseph Damas  
et de Marie Jacqueline de La Baume-Montrevel.  
Coll. part. Maurice Menut

5) Joseph-François Damas meurt en 1736, à l'âge de 37 ans, laissant tous ses biens à son épouse Marie-Judith de Vienne, qui les gèrera de façon à la fois efficace, exhaustive, presque tatillonne, et tyrannique pour ses fondés de pouvoir.

En 1746, elle qualifie Pravins ainsi : « petit château de Pravins, dont le vignoble appartient au meilleur cru du pays. L'ensemble est en bon état » <sup>(48)</sup>.

6) Alors que la ferme du Breuil et du Buisson est passée de 9 000 livres annuelles en 1734 à 14 000 livres en 1767, pour atteindre 16 400 livres en 1783, la ferme de Pravins reste de manière constante à 600 livres annuelles de 1739 à 1793.

7) Les Damas d'Antigny se font livrer chaque année douze asnées du vin de leur choix, au port, rivière qu'ils indiquent, et porter à Trévoux « deux paniers de raisins et toutes les poires vigoureuses recueillies sur les poiriers du dit fief »<sup>(49)</sup>.

8) En 1739, le matériel viticole de Pravins se compose de deux cuves de 60 asnées, deux de 50 asnées et une de 36 asnées ainsi que d'un pressoir ; le tout est entretenu aux frais de Madame d'Antigny. Ensuite, il est simplement dit de rendre le tout (cuves, pressoir et ustensiles) en bon état « sauf l'usage »<sup>(50)</sup>.

9) Les travaux nécessaires à la conservation des domaines (le Breuil, le Buisson et Pravins) ont dû poser quelques problèmes financiers et le bail passé par Joseph-François Damas, comte de Ruffey, fondé de pouvoir et oncle du comte et de la comtesse Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, en 1770, au sieur Caillat stipule que 2 000 livres par an, prises sur le montant de la ferme, seront réservées aux réparations, constructions à neuf et que le sieur Caillat pourra, à cet effet, prendre tous les bois qu'il lui faudra dans les forêts en Dombes après qu'ils lui auront été marqués ainsi que le sable dans la Sablière. Peut-être que certaines parties de Pravins datent de cette époque<sup>(51)</sup>.

10) Selon les baux, il est stipulé d'arracher à Pravins une ou deux ouvrées de vieilles vignes chaque année. Le jardin doit être bien entretenu et bien garni.

En 1783, les allées doivent être tenues propres, les buis bien tondus, les arbres taillés et on y plantera un carré d'artichauts et un carré d'asperges<sup>(52)</sup>.

11) Les clauses du dernier bail passé en 1783 au sieur Claude Morel par François-Jacques Damas rappellent de vieilles traditions : le fermier devra porter chaque année aux Dames carmélites de Trévoux 200 livres de carpes, 20 morelles et un brochet de 7 à 8 livres.

Deux filles de Claude Damas étaient carmélites à Trévoux<sup>(53)</sup>. Plusieurs membres de la famille sont inhumés dans leur église<sup>(54)</sup>. Le fermier devra payer à M. le curé de Monthieux 150 livres par an pour la fondation de la chapelle du Breuil.

## **B. Pravins dans la dot d'Alexandrine Victoire Eléonore d'Antigny**

Marie-Judith de Vienne, marquise d'Antigny, soucieuse de bien marier sa fille, déploya tout son savoir-faire pour constituer une dot qui n'entamerait en rien le capital.

Elle était très économe et essayait de tirer le maximum de revenus de tous les biens qu'elle possédait, au besoin d'intenter des procès pour recouvrer de vieux droits, et parfois elle en acquerrait de nouveaux ; ainsi, en 1743, le duc du Maine lui cède la haute, moyenne et basse justice de la paroisse de Monthieux.

Elle donna à sa fille 15 000 livres de rente annuelle, constituée en partie par 9 600 livres de la ferme du Breuil et du Buisson et 600 livres de la ferme de Pravins, fermes qu'elle lui donne en usufruit. Cet usufruit prendra fin à la mort de la marquise d'Antigny. Toutes les terres devront revenir à l'héritier universel, François-Jacques Damas, moyennant une compensation monétaire de 350 000 livres à sa sœur.

Alexandrine Victoire Eléonore a 22 ans et va épouser Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord, qui en a 16. Le fiancé n'est guère riche ; à eux deux, ils cumulent 20 000 livres de rente annuelle<sup>(55)</sup>.

La mère de Charles-Daniel, la marquise de Talleyrand-Périgord, est dame du Palais de la Reine (Marie Leccinska) et fait entrer sa belle-fille dans la maison de la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe. Charles Daniel était colonel dans les grenadiers de France.

Cela veut dire que les jeunes comte et comtesse de Talleyrand-Périgord vivaient dans l'ambiance de la Cour, essayaient d'en suivre le train. Il fallait absolument robes, carrosse, chevaux et autant que possible du meilleur goût. Jusqu'à la mort de sa mère en 1780, Alexandrine se plaindra amèrement de son manque d'argent<sup>(56)</sup>.

Que représentent ces 15 000 livres de rente annuelle que constitue la dot de Mlle d'Antigny<sup>(57)</sup> au regard de la vie beaujolaise en cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Un vigneron beaujolais dote sa fille en moyenne avec 331 livres, qui constituent à la fois dot et héritage<sup>(58)</sup>.

Jusqu'à la mort de sa mère, c'est-à-dire de 1751 à 1780, la comtesse de Talleyrand a touché la somme de 435 000 livres, auxquelles il faut ajouter ce qu'elle recevra de son frère à la mort de sa mère : 280 000 livres, soit un total de 715 000 livres. Entre la fille du vigneron et Mlle d'Antigny, l'écart est de 1 à 2 160.



Joseph-François Damas d'Antigny (1679-1736)  
Epouse Marie-Judith de Vienne. Château de Commarin



Marie-Judith de Vienne (1699-1780)  
Epouse Joseph-François Damas d'Antigny. Château de Commarin



Alexandrine Victoire Eléonore Damas d'Antigny  
et Charles Daniel de Talleyrand-Périgord  
Fusain de H.P. Danloux vers 1773. Coll. privée.  
© 1989, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris



*Pravins de nos jours*

Prenons un autre exemple : les dotations et les revenus des chanoinesses de Salles. En 1779, les 19 prébendes sont fixées à 600 livres annuelles. Les dots varient entre 1 000 et 9 000 livres et le prix des maisons des chanoinesses ne peut dépasser 15 000 livres <sup>(59)</sup>.

Si on calcule en prenant une moyenne de 5 000 livres de dot et une espérance de vie de 40 ans, on obtient pour chaque chanoinesse une somme globale de 245 000 livres, soit un rapport avec la fille du vigneron de 1 à 740, et avec Mlle d'Antigny de 1 à 3.

Ces chiffres montrent bien que seule la fille du vigneron devait travailler pour vivre et que c'était les produits de la terre et les échanges de ces produits qui créaient l'argent, dépensé par une petite frange de la population.

Et pourtant, la rente annuelle du comte et de la comtesse de Talleyrand Périgord n'était pas grand chose en comparaison des sommes fabuleuses que dépensaient à Mâcon ou ailleurs leur jeune cousin Florent Alexandre Melchior de la Baume-Montrevel <sup>(60)</sup> ou l'évêque de Mâcon, vivant sur un train princier qui allait certes voler en éclats, mais qui allait impressionner à tout jamais le jeune fils de la comtesse de Talleyrand-Périgord, Charles-Maurice, l'abbé de Périgord, le futur prince de Bénévent, ou bien rétrospectivement Lamartine <sup>(61)</sup>.

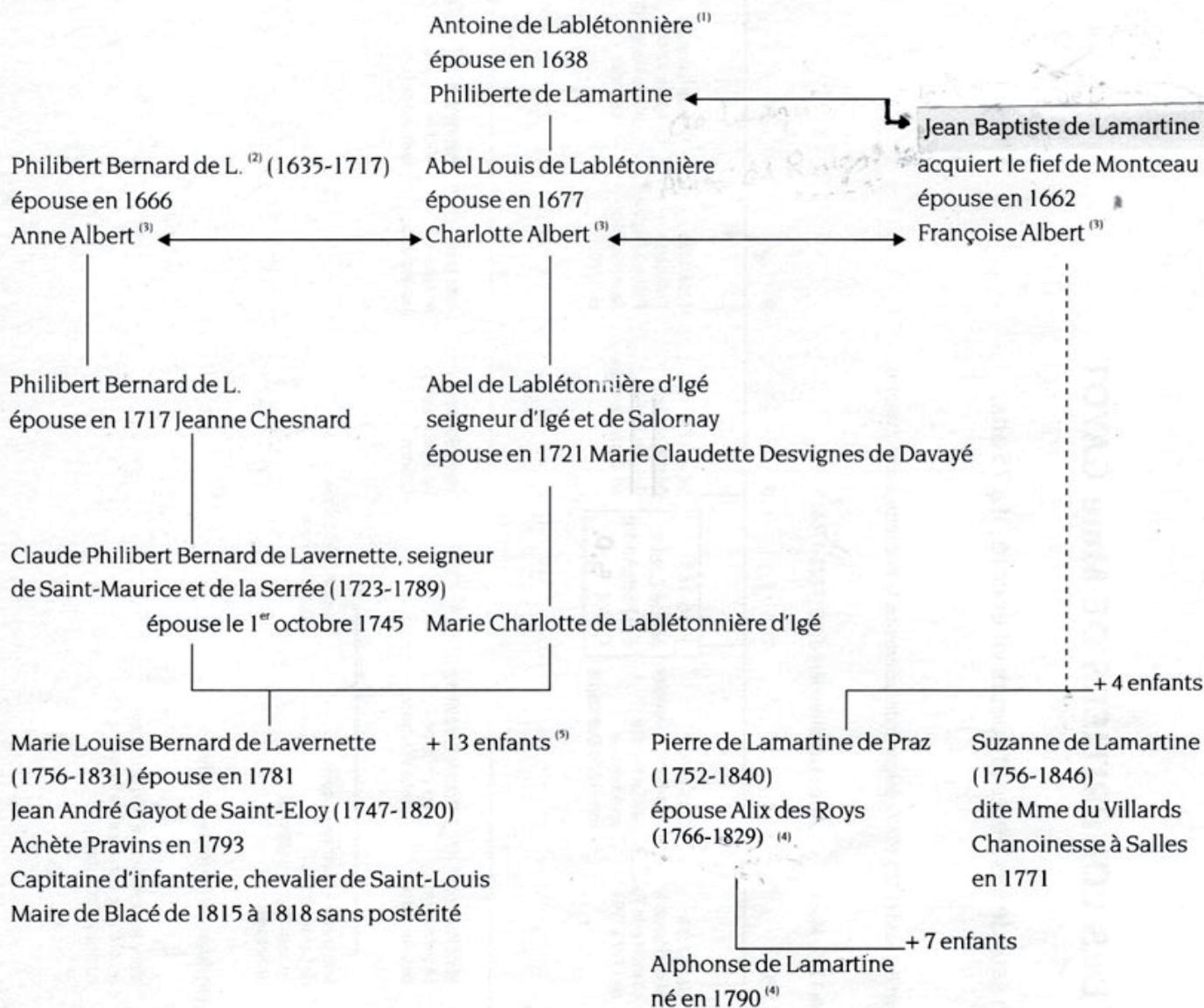
Le respect du droit d'aînesse laissa parfois les cadets et les sœurs dans une situation difficile et marier une fille coûtait cher. Ainsi, François-Joseph Damas, grand-père d'Alexandrine-Victoire, fit entrer trois de ses filles chez les religieuses dames chanoinesses de Neuville-les-Dames <sup>(62)</sup>. On les y fait entrer souvent contre leur gré <sup>(63)</sup>.

Un frère de ce même François-Joseph, Jean-Jacques Damas, comte du Breuil, essaie de se procurer de l'argent en montant une entreprise de faux-monnayage. Arrêté le 26 septembre 1695 à Lyon, il fut condamné en 1696 aux galères à perpétuité avec la confiscation de tous ses biens <sup>(64)</sup>.

En 1789, François-Jacques Damas, marquis d'Antigny, est en possession de tout l'héritage Damas d'Antigny, depuis la mort de sa mère en 1780. La Révolution va l'obliger à tirer un trait sur toutes ses possessions dans le Jura, en Dombes et Beaujolais pour ne garder que Commarin où il reste durant la période révolutionnaire.

Arrêté trois fois, il est relâché deux fois à la demande des habitants ; la troisième fois, il est libéré par la chute de Robespierre. Pravins a été déclaré donc à tort « bien national <sup>(65)</sup> ». Par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir, Barthélemy François-André, François-Jacques Damas vend Pravins le 24 janvier 1793 à Jean-André Gayot de Saint-Eloi <sup>(66)</sup>.

# PARENTÉ LAMARTINE - GAYOT DE SAINT-ÉLOI



(1) Notes inédites de Robert Choignard, Académie de Mâcon, pour les familles Bernard de Lavernette, Lablétonnière d'Igé.

(2) Raoul de Clavière, op. cit.

(3) Les trois sœurs sont les filles d'Abel Albert et de Françoise Charlotte Moisson de Montceau.

(4) Michel Domange, *Le journal de Mme de Lamartine*, T I

(1801-1809), T II (1810-1829), *Lettres modernes* (1983). La compagnie habituelle de Mme de Lamartine entre 1801 et 1809 est, parmi beaucoup d'autres, les deux frères de Mme Gayot de Saint-Eloy et leurs femmes, en particulier Albert de La Vernette, qui épousa Henriette Viard de Sercy. Elle cite aussi les d'Igé, Dauphin, Chapuys, Laborier, Davayé, etc.

(5) Cf. tableau des cohéritiers de Mme Gayot.

## 3<sup>e</sup> partie : de la Révolution à nos jours

La Révolution a marqué à la fois un changement foncier et un changement dans les mentalités. La noblesse, victime d'une structure sociale qui s'était élaborée au cours des siècles précédents et dont seuls certains de ses membres profitaient, est éliminée comme ayant été la cause de cette structure sociale <sup>(67)</sup>. L'idée d'une antinomie entre individu et société, qui soutend l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau, est un des

fondements de la nouvelle organisation de la société. La vente des biens des nobles émigrés morcelle des anciennes grandes propriétés. La colline de Berne, qui surplombe Pravins et qui appartenait aux Baland d'Arnas, émigrés, est divisée en parcelles et vendue. La maison devient une prolongation de la liberté individuelle. Pravins est alors habitée par ses nouveaux propriétaires.

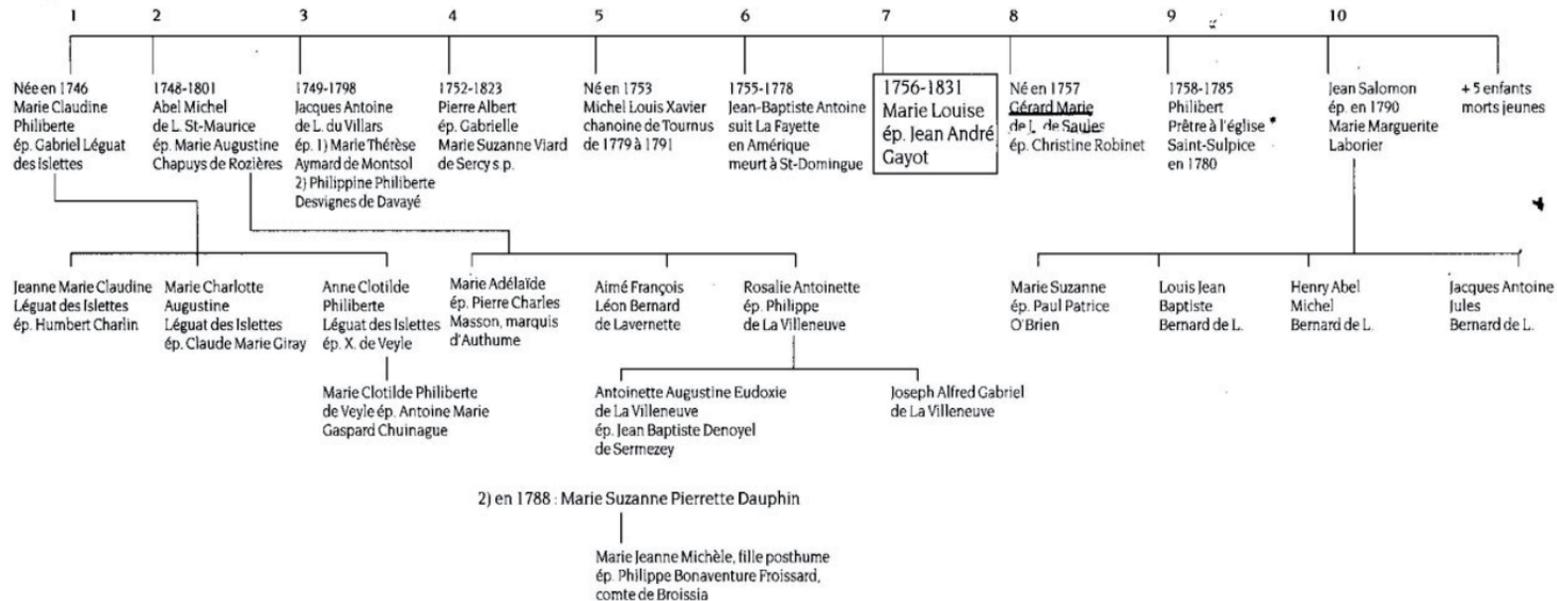
## TABLEAU DES COHÉRITIERS DE Mme GAYOT

En 1832, un seul de ses frères et soeurs vit encore ; il a 75 ans.

Claude Philibert Bernard (1723-1789), seigneur de Lavernette, la Rochette, Saint-Maurice...

épouse

1) le 1<sup>er</sup> octobre 1745 : Marie Charlotte de Labléttonnière d'Igé (1722-1766)



L'acte de vente, passé à la va-vite, n'est pas explicite ; ledit domaine consiste en une maison d'habitation, bâtiments pour les vigneron, cuve et cuvier, cour et jardin en dépendant, environ 72 bichérées de vignes et 14 bichérées de prés, des cuves, un pressoir et des ustensiles de vendanges. Le prix est de 62 500 livres <sup>(68)</sup>.

Les Gayot de Saint-Eloi s'installent et vivent à Pravins. Jean-André Gayot a alors 51 ans, sa femme Marie-Louise Bernard de Lavernette en a 39. Ils n'ont pas d'enfant.

Au rez-de-chaussée, la grande cuisine et ses annexes fonctionnent. Au premier étage, un salon, deux chambres, trois cabinets, une partie pour les domestiques, comprenant antichambre, office et chambres. Au second étage, des greniers. Dans la cour vit un vigneron ; l'autre vigneron habite la maison située à l'entrée du domaine <sup>(69)</sup>.

Les Gayot de Saint-Eloi appartiennent à la noblesse provinciale de l'Ancien Régime. Jean André Gayot de Saint-Eloi, chevalier de Saint-Louis, est le fils de Jean André Gayot de La Réjasse, prévôt général de la maréchaussée et d'Anne Charreton. Il vient de Bresse. Il est parent aux Gayot de Châteaueux et aux Gayot de Mascran <sup>(70)</sup>. Marie Louise est le septième enfant de Claude Philibert Bernard de Lavernette, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du roi en 1742, capitaine du régiment d'Orléans en 1743 et de Charlotte de Lablétonnière d'Igé.

La famille Bernard de Lavernette, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, tenait le premier rang de la ville de Mâcon. Les Lablétonnière les suivaient de près <sup>(71)</sup>.

Comment viennent-ils à Pravins, en 1793 ?

Dans la période qui a précédé la Révolution, François Jacques Damas d'Antigny se trouvait souvent à Mâcon <sup>(72)</sup>. Toutes les familles nobles se retrouvent sur la liste électorale pour les Etats Généraux de 1789. Personne n'était inconnu les uns pour les autres <sup>(73)</sup>. Marie-Louise Bernard de Lavernette devait savoir que les d'Antigny avaient un vignoble à Blacé.

D'autre part, élevée à Mâcon, comme sa cousine Suzanne de Lamartine, avec laquelle elle a deux ans d'écart, il est probable qu'à partir du moment où cette dernière est entrée au Chapitre de Salles (à 21 ans), Marie-Louise Bernard de Lavernette soit venue lui rendre visite entre 1771 et 1792 <sup>(74)</sup> et ait donc bien connu la région (voir tableau « Parenté Lamartine-Gayot de Saint-Eloi » page 89).

Enfin, le vignoble beaujolais ne lui était pas étranger, les Bernard de Lavernette ayant eu 50 hectares à Juliéna, vendus en biens nationaux.

Les Gayot de Saint-Eloi espèrent le retour du roi légitime. En 1815, après les 100 jours, Jean-André Gayot est nommé maire de Blacé. L'ex-maire de Blacé et son adjoint destitués, bonapartistes, viennent mettre le feu à des sarments de vignes tout autour de Pravins.

La maison n'a que peu de dégâts mais les Gayot eurent très peur et partirent en pleine nuit dans leur maison de Germolles en Mâconnais <sup>(75)</sup>. Jean-André Gayot reste maire de Blacé jusqu'en 1818, date à laquelle il est nommé maire de Mellecey (arr. Chalons-sur-Saône), où il meurt en 1820.

Son épouse, Marie-Louise, qui fait des séjours à Mâcon, restera à Pravins jusqu'à sa mort, le 19 décembre 1831, à 75 ans. Ce sont ses deux vignerons, ses voisins, Antoine Coquerel et Charles Montchanin, qui déclarent son décès à la mairie <sup>(76)</sup>.

Deux ans après, en 1834, Mme du Villars de Lamartine met en vente sa maison du Chapitre. Elle est alors âgée de 78 ans et vit à Mâcon, chez son frère aîné, célibataire, chef de famille et oncle d'Alphonse de Lamartine <sup>(77)</sup>.

Les Gayot ne semblent pas avoir fait de travaux pendant toute cette période 1793-1831. Je n'ai constaté que l'achat d'un pressoir, ce qui permettait à chaque vigneron de vendanger et pressurer sans être gêné par l'autre. Cela représentait un avantage énorme. Les cours du vin avaient doublé sous l'Empire. Mais la qualité médiocre du vin, l'impossibilité de le conserver, qui empêche les expéditions lointaines, font chuter les cours entre 1815 et 1830 <sup>(78)</sup>.

Les baux de vigneronnage se font sous seing privé. En 1815-1825, les vignerons sont Jean Vapillon et Gabriel Trichard. Le neveu et filleul de ce dernier, Antoine Coquerel, est vigneron au moment de la mort de Mme Gayot <sup>(79)</sup>.

Les héritiers de Marie-Louise Bernard de Lavernette, héritière universelle de son mari Jean-André Gayot, sont au nombre de 20. Tous les cohéritiers sont représentés par le seul frère vivant de Mme Gayot, Gérard Marie Bernard de Lavernette de Saules, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant colonel, résidant à Mâcon (cf. tableau généalogique page ci-contre). La vente aux enchères a lieu le 30 août 1832 à Villefranche et Jean Blanc, propriétaire à Denicé, acquiert Pravins, bâtiments, terres, prés et vignes, pour 66 600 francs <sup>(80)</sup>.

### **Pravins devient une exploitation viticole**

Les grandes idées de la Révolution vont se trouver dépassées au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par l'avènement d'une nouvelle classe : la bourgeoisie, dont le développement ira de pair avec l'essor du capitalisme et d'une nouvelle valeur : l'argent. La terre n'est plus une fin en elle-même, elle n'est plus la terre des ancêtres ; elle est aussi éphémère que le sont les familles. A chaque génération se créent de nouvelles familles qui se désintègrent à la suivante.

Pour des raisons de commodité, Pravins est transformée par Jean Blanc, puis par son fils Claude Blanc, lequel, par son mariage, ajoute la terre voisine de « La Fléchère », en un centre d'exploitation viticole. Jean ou Claude Blanc font construire une grande cave voûtée au-dessus de laquelle ils placent un immense cuvage qui recevra cinq pressoirs, seize cuves pour cinq vigneron. Leur domaine est constitué par 26 hectares de vignes.

C'est un moment où le développement et l'aménagement des routes assurent de nouveaux débouchés vers la Suisse et l'Allemagne et où la création des entrepôts de Bercy permet d'augmenter les volumes de vin envoyés sur Paris. La conservation des vins semble améliorée par les nouvelles variétés de Gamay. Il s'agit de pouvoir stocker les vins afin de les vendre au meilleur cours <sup>(81)</sup>.

Pour Pravins, le changement est radical. La surélévation du cuvage écrase la maison d'habitation, l'écoulement des eaux laissé à lui-même dégrade le rez-de-chaussée. La cuisine devient une cave ; elle a perdu son dallage. Quant à la partie haute, elle est transformée en un logement de trois pièces de vigneron et en grange. Une partie, construite en pisée au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'écroule en 1906.

La famille Blanc-Menut garde Pravins jusqu'en 1941 <sup>(82)</sup>. Je signale le passage du petit train du Beaujolais, reliant Villefranche à Monsols et qui traversait les vignes de Pravins de 1895 à 1935.

Acheté par Joseph Mathieu, mon grand-père, Pravins redevient avec ses huit hectares soixante ares un petit vignoble. Le cuvage reste démesurément grand. Quelques travaux ont été entrepris comme le dégagement des fenêtres à meneaux et l'aménagement de l'espace extérieur.

Notre méconnaissance des baux à vigneronnage ne nous permet pas de citer le nom de tous les vigneron au long des siècles. Nous connaissons : autour de 1408, Hugonin Curnilliat ; 1439, Jean Peyon ; 1733-1742, Jean et Antoine Damiron ; 1820-1825, Jean Vapillon et Gabriel Trichard ; 1831, Antoine Coquerel et Charles Montchanin ; 1900, les Lamoureux et les Duthel ; 1920, les Manessère et les Dessalles, ces derniers étant encore vigneron en la personne de Claude Dessalles.



Pravins de nos jours

Depuis au moins le XIII<sup>e</sup> siècle, le vignoble a été entretenu sans interruption, selon une tradition qui se transmet d'une génération à l'autre. L'histoire des possesseurs de Pravins nous montre qu'un petit coin de terre peut nous faire comprendre, à travers les structures sociales d'une époque, les événements locaux, historiques et littéraires de notre pays.

Cette rétrospective, qui est la recherche de traces afin d'aborder l'avenir avec la connaissance du passé, entre probablement dans un mouvement bien plus général de l'appropriation d'un sol, d'une territorialisation indispensable à la réflexion et à la méditation, du désir de se situer dans la suite des générations et ainsi de se sentir de plain-pied avec son époque.

**Isabelle BROSSARD-CHARTIER**

*Nombreux sont ceux et celles qui m'ont aidée tout au long de cette recherche. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes chaleureux remerciements et particulièrement Mme Marie-Louise Odin, dont le savoir, la compétence et la bienveillance m'ont permis d'avancer dans cette étude avec plaisir et intérêt, M. Humbert de Varax qui, ayant trouvé des documents sur Pravins, les La Bessée et les Gaspard, me les a transcrits et transmis aussitôt, Sœur Isabelle, membre fondatrice de l'Association des amis de Chevreaux-Châtel, et le docteur Révillon qui m'ont donné accès aux archives du château de Cousance, l'abbé Jacques Paul-Dubreuil, ancien rédacteur en chef de « Visages de l'Ain », qui a mis à ma disposition ses recherches sur les chanoinesses de Neuville-les-Dames, et le regretté M. Robert Choignard, membre titulaire de l'Académie de Mâcon, qui m'avait envoyé son travail sur les familles Bernard de Lavernette et Lablétonnière.*

## NOTES

- (39) Claude Damas (1626-1691) épouse en premières noces, en 1649, Louise de Crémeaux, fille de Jean Crémeaux et de Louise de Sève ; en secondes noces, le 24 avril 1651, Claude Alexandrine de Vienne, fille de Jacques de Vienne ; les terres de Ruffey, d'Antigny, de Corbéron, de Villy-le-Brûlé et de Largillois en Côte-d'Or, de Chevreau en Franche-Comté, proviennent des Vienne. Louis Lautray, *La Baronnie de Chevreau*, Lons-le-Saunier, 1901.  
Il vend la terre d'Arbains (sur la commune d'Arnas, en Beaujolais) le 17 août 1653 à Marc Antoine Perrachon, Arch. château de Laye ; Arbains lui vient de sa mère avec le Breuil et le Buisson.  
En 1666, Claude Damas est dit seigneur de Pravin, Louis Lautray, op. cit. p. 10.
- (40) Anne Gaspard avait épousé en premières noces Jean Damas en 1609, seigneur d'Estieuges, branche bâtarde des seigneurs de Digoine. Elle épouse en secondes noces François Damas de la branche de la Bastie et de la Pilonnière, contrat du 10 juin 1615, reçu par Dubois. Hubert Lamant, *Armorial Général et Nobiliaire Français*, 1976.
- (41) Le château d'Antigny se trouve à quelques kilomètres du château de Commarin en Côte-d'Or.
- (42) Testament Claude Damas et Alexandrine de Vienne du 3 novembre 1657 fait à Beaune, en leur maison, devant François Goudier ; Claude Damas demande à être enterré en l'église de Monthieux. Ils ont deux filles, Charlotte Marguerite Damas et Claude Damas, et la testatrice est enceinte. Arch. château de Cousance.  
Test. Claude Damas et Alexandrine de Vienne du 15 juin 1674, en leur logis à Beaune, faubourg Saint-Nicolas, devant François Marie. Claude Damas demande à être enterré en l'église de Monthieux et Alexandrine de Vienne en celle des carmélites de Trévoux. Leurs enfants sont : François Joseph Damas (18 ans), Jean-Jacques Damas (15 ans), Anne Marie Louis Damas (11 ans), François Damas (9 ans), Jean Damas (3 ans), Yvonne Damas (12 ans), Thérèse Damas (5 ans). Arch. château de Cousance.
- (43) Georges Durand, op. cit. p. 210, 213, 214, 218 et s., 111 et s.
- (44) Marie-Jacqueline de la Baume-Montrevel, marquise d'Antigny, écrit le 21 juillet 1733 à son fils « ... Je n'ignore pas que les moments que vous passez avec votre chère épouse vous sont très précieux. Vous avez très bien fait, mon cher fils, de lui cacher l'occasion par laquelle vous m'avez donné de vos nouvelles, elle m'aurait su mauvais gré de lui avoir dérobé cet instant. Je ne doute pas qu'elle ne soit également flattée du plaisir d'être en Bourgogne et d'habiter les biens de ses ancêtres ; elle a bien peu de goût pour les compagnies de ce pays. Je suis persuadée qu'elle ne regrette que M. et Mme de la Brosse... ». Arch. château de Cousance.  
Le château de Commarin, sur la commune de Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or, appartient à la même famille depuis 1300. C'est par le mariage de Bénigne de Dinteville avec Girard de Vienne en 1500 que Commarin passe aux Vienne. Il se visite et constitue un précieux témoignage des Damas d'Antigny. Marie-Judith de Vienne y fait bâtir écuries et communs vers 1740, plante le bois de la Manche en 1747, arrange la grande salle entre 1747 et 1759.  
Elle fait construire, par ailleurs, une maison seigneuriale à Cousance (arr. de Lons-le-Saunier), avec les pierres du château féodal de Chevreaux, achevée en 1749.
- (45) Messire Joseph-François Damas, marquis d'Antigny :  
– bail à ferme passé au sieur Jean Baptiste Ducros le 24 janvier 1734 en l'hôtel du gouvernement, devant Antoine Delageneste, notaire à Trévoux, arch. dép. Ain, 3E 11099.  
Marie Judith de Vienne, marquise d'Antigny :  
– bail à ferme du vignoble de Pravins à Antoine et Jean Damiron, frères, le 20 mai 1739 devant A. Delageneste, not. à Trévoux, passé à Beauregard par François Ménétrier, intendant de la maison de Mme d'Antigny, Arch. dép. Ain, 3E 11102 (les Damiron sont déjà à Pravins en 1733, Arch. châ. de Cousance) ;

- prorogation de la ferme du château du Breuil à sieur Jean Baptiste Perraud le 15 avril 1742, dev. Delageneste, Trévoux, passée au château du Breuil, Arch. dép. Ain, 3E 11103 ;
- le 28 décembre 1747, de Dijon, Marie-Judith de Vienne institue pour son procureur spécial Jérôme Duplessis de la Brosse, avocat au Parlement, et lui donne pouvoir pour passer la ferme du Breuil, y compris dans la dite ferme « le fief de Pravins » : bail à ferme ou à cultivaage du domaine de Pravin à Benoist et Léonard Chaintron et Claude Salandrin, marchands à Trévoux, du 1<sup>er</sup> janvier 1748 dev. Delageneste, Trévoux, Arch. dép. Ain, 3E 11106 ;
- bail à ferme de la terre du Breuil aux sieurs Benoist et Léonard Chaintron, père et fils, et Claude Salandrin le 1<sup>er</sup> janvier 1748, Delageneste, Trévoux. Arch. dép. Ain, 3E 11106. Les deux baux sont passés dans le cabinet de M. de la Brosse.
- Charles Daniel Talleyrand-Périgord et Alexandrine Victoire Eléonore Damas d'Antigny, comte et comtesse de Talleyrand-Périgord :
- pouvoir au comte de Damas de Ruffey, leur oncle, de passer un bail à ferme de la terre, fief et seigneurie du Breuil, Paris, le 3 novembre 1766. Ferme passée par le comte de Ruffey à sieur Claude Caillat, négociant à Jassans, le 16 janvier 1767, en l'hôtel du gouvernement dev. Duon, Trévoux, Arch. dép. Ain, 3E 11386 (dans la ferme est inclu le « fief et vignoble de Pravin » bien que le prix de la ferme de Pravins est détaché de celui du Breuil). Pour la comtesse de Talleyrand, « le Breuil » est un terme générique qui inclut le Breuil, le Buisson et Pravins ;
- pouvoir au comte de Damas de Ruffey pour passer un nouveau bail à ferme, Compiègne, le 11 août 1770 : bail à ferme de la terre du Breuil à sieur Claude Caillat le 31 août 1770, en l'hôtel du gouvernement, dev. Chuinague, Trévoux, Arch. dép. Ain, 3E 11329. Ce nouveau bail, qui proroge et continue le précédent, est passé pour réserver 2 000 livres annuelles aux réparations et constructions nécessaires.
- François Jacques Damas, marquis d'Antigny, comte de Ruffey et Commarin :
- bail à ferme à sieur Gaspard Claude Morel, négociant à Couzon, passé le 29 décembre 1783 dev. Morin, à Mâcon, en l'hôtel de feu le marquis de Chevrier. Arch. dép. Saône-et-Loire, 3E 2780.
- (46) En 1739, l'envoyé de la marquise d'Antigny, François Ménétrier, traite directement avec les deux vigneron, Antoine et Jean Dameron. En 1770, le comte et la comtesse de Talleyrand donnent pouvoir à leur oncle, le comte de Damas, qui passe un bail à ferme au sieur Caillat, qui lui-même passera un bail à vigneronnage à deux vigneron qui devront se faire aider par des domestiques ou des journaliers.
- (47) Etat des ouvrages de maçonnerie que M<sup>e</sup> Robenaud a fait à Pravins pour le compte du seigneur Joseph-François Damas en 1730. Le coût total est de 835 livres 11. Arch. châ. de Cousance.
- (48) Livre de raison de Marie-Judith de Vienne, Arch. châ. de Cousance.
- (49) Dans les baux du XVIII<sup>e</sup> siècle, on relève le terme « ancien fief et vignoble de Pravins ». Comme nous l'avons vu dans la première partie, Pravins n'a jamais été un fief.  
L'asnée équivaut à 93 litres.
- (50) Baux de 1739-1748?-1767-1770-1783, tous passés pour neuf ans.
- (51) Le bail de 1770 modifie celui de 1767, afin que le fermier puisse faire les réparations ou constructions nécessaires alors que, dans le bail précédent, le fermier ne faisait qu'entretenir les domaines.
- (52) Bail à ferme du 20 décembre 1783, v. supra n. 45.
- (53) Charlotte-Marguerite Damas, née le 2 avril 1653, baptisée à Beaune le 25 septembre 1654, Claude Marie Damas, baptisée à Mâcon le 9 avril 1655. Le 20 juillet 1668, Claude Damas, marquis de Breuil, constitue en dot 6 000 livres à Claude Marie Damas, sa seconde fille, pour son entrée chez les carmélites destinées à être établies à Trévoux. Arch. dép. Ain, 3E 10878, dev. Cachet.
- (54) 10 septembre 1700, Marie du Breuil (6-7 ans), fille de François-Joseph Damas et de Marie-Jacqueline de la Baume-Montrevel.  
1710, Dame d'Antigny de Ruffey, religieuse de Neuville-les-Dames, 24 ans. Il s'agit de Marie-Anne Damas de Ruffey, baptisée le 29 août 1690, née en 1688, fille de François Joseph Damas et Marie-Jacqueline de la Baume-Montrevel. Elle est reçue à Neuville-les-Dames avec sa sœur Anne Claude Thérèse le 29 juillet 1704. Acte passé devant Dupeiller au Chapitre, contrôlé à Châtillon par Guichenon. Arch. châ. de Cousance.  
1737, Françoise-Eléonor Damas d'Antigny, fille de Joseph-François Damas et de Marie-Judith de Vienne, baptisée le 17 septembre 1735 à Trévoux.  
1737, Marie-Jacqueline de la Baume-Montrevel, marquise d'Antigny.  
1738, Louis-Charles Damas d'Antigny, baptisé à Trévoux le 14 janvier.  
1734, fils de Joseph-François Damas et de Marie Judith de Vienne.  
O. Morel, *Inventaire sommaire des Archives de la ville de Trévoux antérieures à 1790*, Trévoux, 1731.
- (55) Les 15 000 livres de rente annuelle, qui constituent la dot d'Alexandrine Victoire Eléonore d'Antigny, se répartissent ainsi :  
2 400 livres de rente sur la succession du comte de Chastellux (le grand-père maternel de Marie-Judith de Vienne),  
9 600 livres provenant de la ferme du Breuil,  
600 livres provenant de la ferme de Pravins,  
2 500 livres au porteur.  
Charles Daniel de Talleyrand a 1 000 livres de rente, représentant les intérêts de 20 000 livres qu'il doit toucher en qualité de fils aîné (et l'espérance de 100 000 livres en capital au jour de la mort de sa mère). Le roi, Louis XV, ainsi qu'il lui a plu, ajoute une pension de 4 000 livres annuelles. Contrat de mariage, 7 janvier 1751, dev. Quinquet, notaire à Paris. Arch. nat. ET/1/449.
- (56) Paris, le 6 juillet 1758, la comtesse de Talleyrand écrit à sa mère, qui se trouve à Lons-le-Saunier : « ... Je ne sais pourquoi je n'entends plus parler de M. de la Genette ni de mon argent de la Saint-Jean ; j'étais bien dans le cas d'avoir plus d'exactitude. J'ai envoyé à la Genette ses quittances et tout ce qu'il désirait avec raison pour être en règle... Mon fils est parti pour Barège, tous les médecins me l'ont conseillé, et je me serais reproché de ne m'y pas rendre. Il est parti avec Mlle Charlemagne ; Mme de Chalais s'en emparera à Bordeaux et il ne me coûtera rien du tout pour son voyage ni pour son séjour. C'est une douceur pour moi dans la situation où sont nos affaires ; je voudrais que les vôtres vous permettent, ma chère Maman, d'aller en Bourgogne, de jouir de la beauté de Commarin... ». Arch. château de Cousance. Sur cet épisode, lire Georges Lacour-Gayet, *Talleyrand*, 1947, Payot, 1991, p. 16 et s.  
Le 15 janvier 1755, de Versailles, elle écrit à sa mère « ... Je n'ai point encore mon argent, cela m'étonne très fort. L'administration de M. de la Genette n'a pas fait diligencé les fermiers.

- Mon frère m'a dit que le sieur Jean (il s'agit de l'homme à tout faire de Mme d'Antigny, Jean Faiges) était revenu de Trévoux avec lui ; il ne s'est plus préoccupé de m'envoyer mon argent. Je ne sais plus à qui écrire, je suis fort embarrassée. Mon frère est venu ici aujourd'hui uniquement pour nous ; il m'a trouvé d'assez méchante humeur sur mes affaires... » Arch. château de Cousance.
- (57) Jeune, Alexandrine d'Antigny est appelée Mlle de Ruffey. Michel Poniatowski, *Talleyrand et l'ancienne France*, 1754-1789, librairie Acad. Perrin, 1988, p. 27 et s.
- (58) Georges Durand, op. cit. p. 363 et s.
- (59) Eugène Méhu, op. cit. p. 445 et s., « Statuts et règlements du Chapitre noble de Saint-Martin de Salles... ».
- (60) La Baume-Montrevel, une des plus anciennes maisons de Bresse. Le cousinage est lointain puisqu'il faut remonter à un arrière-arrière-grand-père commun : Claude-François de la Baume-Montrevel. Florent, Alexandre, Melchior est présent au mariage d'Alexandrine Damas d'Antigny. Il est alors âgé de 16 ans. A son propos, on peut lire : Claude Vigoureux, « Petite contribution en vue d'un prochain bicentenaire : autour de W.A. Mozart et du comte F.M. de la Baume-Montrevel », *Les Nouvelles Annales de l'Ain*, Société d'Emulation de l'Ain, 1989-1990.
- (61) A. de Lamartine, *Nouvelles Confidences*, 1863, Livre I, XXIX.
- (62) Anne Claude Thérèse Damas dite Mlle d'Antigny, Marie Anne Damas dite Mlle de Ruffey (preuves en 1704, note ci-dessus 54), Jacqueline Madeleine Damas, dite Mlle de Chevraut (Prise d'habit le 4 juillet 1712, profession en 1714). Pour chacune de ses filles, François Joseph Damas verse une pension de 400 livres, portée à 500 livres après son décès ; Arch. de Trévoux H 692, H 725. Abbé Paul-Dubreuil. En 1756, le chapitre noble de Neuville-les-Dames est sécularisé par le pape Benoît XIV à la suite de la sécularisation des moines de Saint-Claude. Les dames chanoinesses ne font plus que le vœu de chasteté (*Visages de l'Ain* : article d'Octave Morel, Pierre Geubert, Alain Faurissier n° 110 (juillet-août 1970) ; article de l'abbé Jacques-Paul Dubreuil n° 113 (janvier-février 1971).
- (63) A. de Lamartine, op. cit. Livre I, XXVI, Lamartine parle des vœux forcés de sa tante Mme du Villars de Lamartine au chapitre de chanoinesses de Salles.
- (64) Louis Chaurand, « Un gentilhomme faux-monnaieur à Lyon à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'histoire lyonnaise* offerts par ses amis à M. Henri Hours, Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1990.
- (65) Extrait du 3 germinal, an III (24 mars 1795) du Registre des délibérations du Comité de législation de la Convention nationale du 24 ventôse an III (13 mars 1795) : « ... Ayant justifié de l'administration du département du Jura de sa résidence sans interruption sur le territoire de la République depuis le 1<sup>er</sup> février 1792, le nom du citoyen François-Jacques Damas est rayé de toutes listes d'émigrés... » (arch. Château de Cousance).
- (66) Sébastien Charléty, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le Rhône*, Lyon, 1906, p. 52. Acte de vente du 24 janvier 1793, dev. Dechatelus, Lyon, arch. dép. Rhône, 3E 9233 à 9246.
- (67) François Jacques Damas, marquis d'Antigny, meurt à Commarin le 10 février 1811. Florent Alexandre Melchior de la Baume-Montrevel, 1736-1794, élu de la noblesse du Mâconnais pour les Etats Généraux de 1789, périt sur l'échafaud à Paris le 7 juillet 1794. Alexandrine Victoire Eléonore Damas d'Antigny, comtesse de Talleyrand-Périgord, émigre à Wolfenbuttel, duché de Brunswick. Elle est amnistiée pour fait d'émigration le 15 fructidor an IX (2 septembre 1803).
- (68) Soit 7 hectares 5 ares 96 centiares de vignes et 1 hectare 4 ares 77 centiares de prés. Une bicherée beaujolaise = 10 ares 55 centiares.
- (69) Inventaire après décès de Mme Gayot des 7, 8, 9, 10, 11 février 1832 ; M<sup>e</sup> Chervet, notaire à Villefranche, Arch. dép. Rhône 3E 10055.
- (70) Fonds Frécon, dossiers rouges, Arch. dép. Rhône.
- (71) Adrien Arcelin, *Indicateur héraldique et généalogique du Mâconnais*, 1865, Laffite Reprints, 1976.
- (72) François Jacques Damas passe le dernier bail du Breuil du Buisson et de Pravins en 1783, en l'hôtel des Chevriers Saint-Maurice à Mâcon. A maintes circonstances, on les retrouve à Mâcon. Un de ses fils, Joseph François, fit élire Marie André Merle, maire de Mâcon, contre les riches bourgeois de la ville en 1789. Emile Magnien, *Histoire de Mâcon et du Mâconnais*, Ed. des Amis du Musée de Mâcon et du Groupe 71, 1973, p. 249.
- (73) Adrien Ancelin, op. cit. p. 471 et s.
- (74) Eugène Méhu, op. cit. p. 460  
Le 22 janvier 1771 : prise d'habit, reçu Carrand, notaire à Blacé.  
En 1792 : elle se trouve au chapitre p. 438.  
Mme du Villars est la plus jeune sœur du chevalier Pierre de Lamartine, le père de Lamartine. Un frère aîné, le chef de famille, resta célibataire et maintenait une grande autorité sur toute la famille.
- (75) Rapport de M. Despinay, colonel d'Etat-Major, le 25 octobre 1815. Arch. de Villefranche 3M 51 8, Bibl. Muni.
- (76) Mairie de Blacé, Actes Civils, Décès 1831-1850.
- (77) Le 3 décembre 1834, Mme Suzanne du Villars, propriétaire rentière, retraitée, demeurant à Mâcon, rue de Tholon, donne procuration à M. Pierre Félix Charles Dupont et Edouard de Ligonier (de Lozère) pour agir à sa place. Elle en donne un autre à Germain de Montauzan. Sa maison du Chapitre est vendue le 28 octobre 1839 à Jean Crépier et à Jeanne Valloy (une revente a lieu à un M. Blanc... Jean-Claude Crépier la rachètera le 3 juin 1890). Archives de Marguerite Crépier.
- (78) Gilbert Carrier, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais*, 1800-1970, Presses Universitaires de Grenoble, 1973, T I, p. 246-247.
- (79) « Conditions passées entre Mme de Gayot et les sieurs Jean Vapillon et Gabriel Trichard, cultivateurs du domaine de Pravins situé sur la commune de Blacé ». Arch. de Marcel Laplanche, Blacé. Gabriel Trichard (1778-1856) était le grand oncle et le parrain de Gabriel Laplanche († 1905).
- (80) Vente par licitation aux enchères publiques du 30 août 1832, devant M<sup>e</sup> Chevet, notaire à Villefranche. Arch. dép. Rhône 3E 10055A.
- (81) Gilbert Carrier, op. cit. T I, p. 247, T II, tableaux XII, XIII, XIII bis.
- (82) Vente Blanc-Menut du 6 août 1889, dev. Besson, notaire à Villefranche. Arch. Bruno Besson, notaire Vill. Claude Blanc vend Pravins et un pré à son gendre, Camille Jules Menut pour la somme de 53 750 francs.